Rapport annuel de gestion 2008-2009

Conseil de la famille et de l'enfance
Québec

POUR LES FAMILLES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

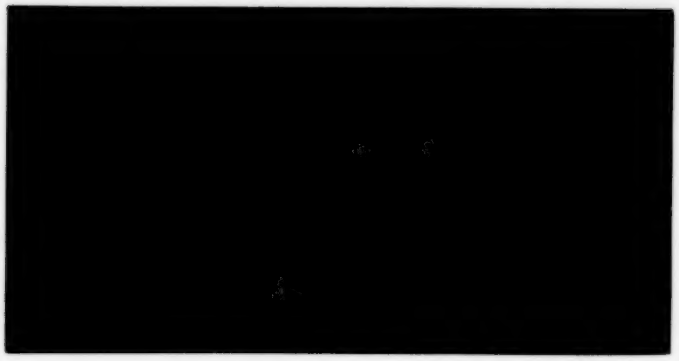

Rapport annuel de gestion 2008-2009

Conseil de la famille et de l'enfance

Québec

Le Rapport annuel de gestion 2008-2009 a été présenté au Conseil de la famille et de l'enfance à sa réunion du 10 septembre 2009.

Le contenu de cette publication a été rédigé par le Conseil de la famille et de l'enfance

Coordination et rédaction : Isabelle Bitaudeau
Soutien technique à la réalisation : Nancy Carré, Cécile Picard
Responsable des communications : Claire Gagnon
Graphisme : Matteau Parent, graphisme et communications

La traduction et la reproduction totales ou partielles de ce rapport sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE
900, boulevard René-Lévesque Est
Place Québec, 8e étage, bureau 800
Québec (Québec) G1R 6B5
Téléphone : 418 646-7678
Sans frais : 1 877 221-7024
Télécopieur : 418 643-9832

Une version électronique est disponible sur le site Internet du Conseil de la famille et de l'enfance au www.cfe.gouv.qc.ca.

© 2009 Conseil de la famille et de l'enfance
Dépôt légal – 2009

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN : 978-2-550-57268-8 (Version imprimée)
ISBN : 978-2-550-57267-1 (Version PDF)
ISSN : 1711-1617

Gouvernement du Québec
Le ministre de la Famille

Québec, le 2 novembre 2009

Monsieur Yvon Vallières
Président
Cabinet du président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, 1er étage, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'administration publique*, j'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel de gestion du Conseil de la famille et de l'enfance pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2009.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Tony Tomassi

Québec
425, rue Saint-Amable, 4e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1
Téléphone : 418 643-2181
Télécopieur : 418 643-2640
ministre.famille@mfa.gouv.qc.ca

Montréal
600, rue Fullum, 7e étage
Montréal (Québec) H2K 4S7
Téléphone : 514 873-9342
Télécopieur : 514 873-9395

Québec, le 15 septembre 2009

Monsieur Tony Tomassi
Ministre de la Famille
425, rue Saint-Amable, 4e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre, conformément à l'article 24 de la Loi sur l'administration publique, le Rapport annuel de gestion du Conseil de la famille et de l'enfance pour l'exercice s'étant terminé au 31 mars 2009. Ce Rapport rend compte des réalisations du Conseil en fonction des orientations présentées dans sa Planification stratégique 2006-2009.

L'année 2008-2009 s'est révélée une période d'activités intenses au cours de laquelle les membres du Conseil ont exercé avec assiduité, rigueur et enthousiasme la fonction qui leur est confiée par le gouvernement. Conformément aux orientations qu'il s'est données, le Conseil s'est montré innovateur dans le choix de ses processus de travail et audacieux pour susciter des débats prospectifs autour de phénomènes touchant les familles et les enfants. En cela, il a exercé son rôle d'éveilleur public et de conseiller privilégié. Il continuera de le faire parce que la situation des familles et des enfants reste toujours à consolider malgré les gains et les avancées de la politique familiale. Le rôle central et irremplaçable que jouent les parents dans le développement des enfants est encore trop peu reconnu et devrait nous préoccuper davantage comme société.

Le bien-être et la qualité de vie des familles sont des éléments essentiels pour une société stable et harmonieuse. Il nous faut donc convier tous les acteurs sociaux à partager et à soutenir cette responsabilité, gage de notre avenir.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de la collaboration de tous les membres du Conseil, et l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Marie Rhéaume

Marie Rhéaume

Table des matières

Déclaration sur la fiabilité des données 7

1. Présentation du Conseil de la famille et de l'enfance 9

1.1 La mission 9
1.2 La composition du Conseil 9
1.3 Le fonctionnement du Conseil 10
1.4 Les partenaires et les destinataires 11

2. Les ressources du Conseil de la famille et de l'enfance 13

2.1 Les ressources humaines 13
2.2 Les ressources financières 13
2.3 Les ressources matérielles et informatiques 14

3. Éléments contextuels 15

4. Les résultats en fonction de la planification stratégique 2006-2009 17

4.1 Développer et promouvoir une vision prospective de la famille et du soutien à accorder à la famille et aux enfants 17
4.2 Poursuivre et intensifier la pratique de la consultation et du partenariat 21
4.3 Maximiser le rayonnement du Conseil de la famille et de l'enfance 27

5. Application des lois, des politiques et des responsabilités administratives 33

5.1 La Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels 33
5.2 L'éthique et la déontologie 33
5.3 La politique linguistique 33
5.4 Programme d'accès à l'égalité 34

5.5 Bilan des moyens mis en œuvre pour actualiser la politique concernant la santé des personnes au travail 34

5.6 Suivi des recommandations du Vérificateur général 34

Annexes 35

Les membres du Conseil de la famille et de l'enfance
Organigramme du Conseil de la famille et de l'enfance
Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil de la famille et de l'enfance
Les publications du Conseil de la famille et de l'enfance 2008-2009

Déclaration sur la fiabilité des données

Les informations contenues dans le présent Rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. La présente déclaration porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents à ces données.

Je déclare que le Rapport annuel de gestion 2008-2009 du Conseil de la famille et de l'enfance rend compte fidèlement des résultats atteints en lien avec sa mission, ses valeurs, ses orientations et ses objectifs ainsi que de l'utilisation des ressources qui lui sont confiées.

À ma connaissance, les données contenues dans le présent Rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et correspondent à la situation qui prévalait au sein de l'organisme au 31 mars 2009.

Le lecteur qui souhaiterait en savoir davantage sur la mission, l'historique et la structure du Conseil peut consulter le site Internet : www.cfe.gouv.qc.ca.

La présidente du Conseil de la famille et de l'enfance

Québec, le 15 septembre 2009

1. Présentation du Conseil de la famille et de l'enfance

1.1 La mission

Créé en 1988, le Conseil de la famille devient le Conseil de la famille et de l'enfance en 1998 dans la foulée de l'institution du ministère de la Famille et de l'Enfance. Selon sa loi constitutive, il a pour principale mission de conseiller le ministre de la Famille sur toute question relative à la famille et à l'enfance.

Agissant comme un observateur éclairé des conditions de vie des familles et des enfants du Québec, le Conseil a pour principale fonction de contribuer à la construction d'une société qui leur soit accueillante. Il doit favoriser l'expression des familles et de leurs représentants de même que celle des milieux et des institutions concernés par les questions relatives à la famille et à l'enfance.

Ses principales activités résident dans la production d'avis, de rapports, de mémoires et d'études, la participation ou l'organisation d'événements publics et la réalisation d'activités de communication.

Dans l'exercice de ses fonctions :

- il doit donner son avis au ministre sur toute question ou projet relatif à la famille et à l'enfance que celui-ci lui soumet;
- il peut saisir le ministre, sous forme d'avis, de toute question relative à la famille et à l'enfance qui mérite l'attention ou une action du gouvernement et lui soumettre ses recommandations;
- il doit produire un rapport annuel sur la situation et les besoins des familles et des enfants du Québec;
- il peut solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et les suggestions de personnes et de groupes sur toute question relative à la famille et à l'enfance;
- il effectue ou fait effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires;
- il fournit de l'information au public sur tout avis ou rapport qu'il a transmis au ministre et que celui-ci a rendu public.

1.2 La composition du Conseil

Le Conseil de la famille et de l'enfance est une assemblée de quinze membres. Ceux-ci sont nommés par le gouvernement du Québec après consultation de groupes voués aux intérêts des familles et des enfants et de milieux et d'institutions concernés par les questions d'intérêt familial. La durée du mandat des membres, renouvelable une seule fois consécutivement, est de trois ans, celui de la présidence, également renouvelable, est de cinq ans. Le 27 février 2008, le gouvernement a confié à M^me^ Marie Rhéaume un nouveau mandat à la présidence du Conseil. Celle-ci est entrée en fonction le 10 mars suivant. La liste des membres est présentée en annexe.

La sous-ministre adjointe du ministère de la Famille et des Aînés, M^me^ Line Bérubé, de même que la Secrétaire générale du Conseil de la famille et de l'enfance, M^me^ Isabelle Bitaudeau, assistent et participent aux séances, mais n'ont pas droit de vote.

1.3 Le fonctionnement du Conseil

Le Conseil délibère pour comprendre les questions relatives à la famille et à l'enfance et agit en influençant la prise de décisions gouvernementales ainsi que l'action des milieux préoccupés par la situation des familles et des enfants du Québec. Il doit donc développer une vision horizontale et prospective des familles et des enfants du Québec.

Pour réaliser ses mandats, le Conseil compte sur l'apport de ses membres et sur un bureau de permanence composé de personnel issu de la fonction publique. Les membres conviennent des orientations quant au contenu des travaux, ils approuvent les productions diverses, les textes et les recommandations. Ils se répartissent en comités de travail, assistés d'un analyste-conseil et de la secrétaire générale, pour les consultations et l'élaboration des avis et rapports et peuvent s'adjoindre, s'il y a lieu, des collaborateurs externes pour l'étude de questions particulières. Pour chacun de ces comités, un membre est désigné à titre de président de comité et, en accord avec la présidente du Conseil, assume la responsabilité de l'orientation des travaux.

Le personnel de la permanence, sous la responsabilité de la secrétaire générale, effectue les études, élabore les projets et rédige les productions écrites. À l'occasion, le Conseil fait appel, pour la réalisation d'une partie de ses activités, à la collaboration ponctuelle de chercheurs et de consultants. La secrétaire générale, sous l'autorité de la présidente, administre le personnel, le budget et les ressources matérielles et informatiques, avec le soutien des directions concernées du ministère de la Famille et des Aînés, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et du Centre de services partagés du Québec.

La présidente, responsable de la réalisation des objectifs du Conseil, dirige les réunions et assume à temps plein la bonne marche de l'organisme, tant sur le plan administratif que sur celui des travaux. Elle représente le Conseil dans ses rapports avec le ministre de la Famille, les institutions politiques, les réseaux institutionnels ainsi que, de manière générale, avec l'ensemble des partenaires et du grand public.

Conformément à la loi préconisant au moins huit réunions annuelles, le Conseil a tenu, en 2008-2009, 9 réunions régulières : le 15 mai 2008, la 136^{e} réunion; le 12 juin 2008, la 137^{e}; le 4 septembre, la 138^{e}, sous forme d'un Lac-à-l'Épaule réunissant la permanence et les membres en vue de poser les premiers jalons de la planification stratégique 2009-2014; le 16 octobre, la 139^{e}; le 13 novembre, la 140^{e}; le 4 décembre, la 141^{e}; le 22 janvier la 142^{e}; le 19 février la 143^{e} et le 26 mars, la 144^{e}.

1.4 Les partenaires et les destinataires

Les productions du Conseil visent en premier lieu le ministre de la Famille, mais son mandat l'amène aussi à s'adresser à l'Assemblée nationale et à ses commissions parlementaires, à l'ensemble des ministères ou des organismes ainsi qu'aux divers paliers de décision concernés par les conditions de vie des familles et des enfants.

Le Conseil s'adresse également aux groupes communautaires, au milieu de la recherche du domaine social et familial, et aux médias. Il aspire à sensibiliser les relais d'influence ainsi que les grands acteurs sociaux pour les amener à rechercher et à promouvoir des pistes d'amélioration des conditions de vie des familles et des enfants. Les interventions du Conseil visent également à informer et à consulter la population en général.

Son partenaire prioritaire dans la recherche de l'amélioration du bien-être des familles et des enfants est le ministère de la Famille et des Aînés. Cependant, il établit aussi des partenariats avec d'autres conseils consultatifs, des organismes gouvernementaux et des réseaux publics, avec des associations professionnelles et communautaires, des groupes de recherche et de diffusion des connaissances sur la famille et l'enfance.

2. Les ressources du Conseil de la famille et de l'enfance

Pour l'administration de ses ressources, le Conseil a bénéficié au cours de 2008-2009 d'une entente de services avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le Centre de services partagés du Québec, ces derniers dispensant les services administratifs courants quant à la gestion des ressources humaines, informationnelles et matérielles. Le ministère de la Famille et des Aînés fournit au Conseil les services en matière de ressources financières ainsi que du soutien occasionnel en matière de communication.

2.1 Les ressources humaines

Le Conseil de la famille et de l'enfance a disposé en 2008-2009 d'un effectif total de douze postes autorisés en équivalent temps complet (ETC). Il compte sur l'ajout d'une ressource occasionnelle pour ses besoins en matière de technologies de l'information. L'organigramme au 31 mars 2009 est présenté en annexe.

Les professionnels du Conseil présentent une diversité de formations et d'expériences et chacun d'entre eux se voit confier le développement d'un champ d'expertise précis. Le Conseil veille à favoriser le développement de la formation de son équipe en privilégiant la participation à des événements scientifiques ou publics portant sur la famille et l'enfance. Par ailleurs, le personnel a accès à des formations visant le développement des compétences.

2.2 Les ressources financières

Le budget pour l'exercice 2008-2009 du Conseil de la famille et de l'enfance est un élément de programme du Plan annuel de gestion des dépenses du ministère de la Famille et des Aînés. Comme au cours des années précédentes, le Conseil a respecté l'enveloppe budgétaire qui lui a été allouée.

Les dépenses réelles pour les exercices 2007-2008 et 2008-2009 :

Catégories	Crédits votés 2008-2009 (000$)	Dépenses réelles 2007-2008 (000$)	Dépenses réelles 2008-2009 (000$)
Rémunération	870,9	631,7	790,4*
Fonctionnement	284,9	290,3	198,7**
Immobilisation	2,0	0,0	1,8
Total	1 157,8	922,0	990,9

* L'intérim à la présidence en 2007-2008, assumé à même les ressources internes, explique en partie la variation de dépenses d'une année à l'autre.

** Les dépenses de loyer du Conseil ont été assumées par le MFA en vertu d'une entente couvrant l'année 2008-2009.

2.3 Les ressources matérielles et informatiques

Les ententes de services avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le Centre de services partagés du Québec et le ministère de la Famille et des Aînés permettent au Conseil de bénéficier des services de la Direction des communications et de ceux de la Direction générale adjointe des technologies de l'information en matière de soutien informatique, de sécurité informatique, de développement d'outils de diffusion informatisés. Ce soutien lui permet aussi d'actualiser de façon continue son site Internet.

3. Éléments contextuels

Le Conseil porte une attention soutenue depuis une vingtaine d'années à la compréhension des éléments qui conditionnent l'évolution de la situation et des conditions de vie des familles. Il cherche à adopter une vision large et intégrative de leurs besoins, en portant un regard vigilant sur le contexte social dans lequel elles évoluent. La planification stratégique du Conseil tient compte des profondes transformations qui modèlent la société québécoise depuis les dernières décennies, qu'il s'agisse de l'évolution démographique, du monde du travail, de l'organisation sociale et des relations avec différents réseaux (institutionnels, services de proximité ou organismes de soutien aux familles).

Les enjeux sociaux, politiques, économiques et culturels auxquels est confrontée la société québécoise contemporaine et la place essentielle de la famille dans l'organisation de cette société définissent la toile de fond sur laquelle le Conseil élabore ses positions et prépare ses recommandations. Le Conseil de la famille et de l'enfance est convaincu des forces et des ressources qui résident dans la famille et du rôle primordial qu'elle joue dans l'édification d'une société solide et harmonieuse.

4. Les résultats en fonction de la planification stratégique 2006-2009

La Planification stratégique énonce la mission du Conseil, le contexte et les enjeux qui façonnent son environnement ainsi que les orientations, les axes d'intervention et les objectifs retenus pour guider ses actions au cours des années 2006 à 2009.

Trois grandes orientations, chacune donnant lieu à plusieurs axes d'intervention, ont été retenues pour cette planification :

- **Développer et promouvoir une vision prospective de la famille et du soutien à accorder à la famille et aux enfants**
- **Poursuivre et intensifier la pratique de la consultation et du partenariat**
- **Maximiser le rayonnement du Conseil de la famille et de l'enfance**

Chacune de ces orientations se décline en plusieurs objectifs pour lesquels le Conseil a développé des indicateurs lui permettant de rendre compte des résultats de son action. Étant donné la nature des activités du Conseil et la spécificité de son mandat, des commentaires ont été ajoutés pour mieux caractériser le travail accompli.

4.1 Développer et promouvoir une vision prospective de la famille et du soutien à accorder à la famille et aux enfants

Axe d'intervention : l'établissement des priorités liées au développement de la politique familiale

Objectif 1	**Exprimer les valeurs du Conseil en lien avec les préoccupations et les priorités en matière de développement de la politique familiale**
Indicateur	Production de documents sur le développement de la politique familiale
Résultats	Avis *Famille et fiscalité : des remises en question*
	Avis sur le soutien aux familles avec enfants handicapés : trois priorités pour une meilleure qualité de vie

Objectif 2 **Fournir au ministre des points de repère en produisant un rapport annuel sur la situation et les besoins des familles et des enfants**

Indicateur Production du Rapport annuel sur la situation et les besoins des familles et des enfants

Résultat *Rapport 2007-2008 sur la situation et les besoins des familles et des enfants : L'engagement des pères*

Commentaire

Le Conseil de la famille et de l'enfance a rendu public le 23 septembre 2008 son rapport sur la situation des familles et des enfants. Abordant le thème de l'engagement des pères, le rapport fait un tour d'horizon de la paternité au Québec. La situation des pères a sensiblement évolué au cours des dernières décennies et malgré les efforts croissants de reconnaissance de leur condition, il s'agit d'un sujet d'étude et de recherche sous-exploité et sous-documenté. Le Conseil a considéré important de poser un regard global sur les pères, de refléter la diversité des situations, de faire état des avancées, de souligner celles qui demeurent à faire et de procéder à un état des lieux qui servira certainement de base à d'autres travaux.

Axes d'intervention :

- *l'éclairage novateur sur les phénomènes émergents*
- *un regard critique sur les orientations des politiques sociales et familiales et sur les orientations institutionnelles et l'attention à la portée des outils de diffusion du Conseil*

Objectif 3 **Développer des activités de vigilance autour de plusieurs domaines**

Indicateur Production d'avis à la demande du ministre de la Famille et à l'initiative du Conseil

Résultats *Avis sur le soutien aux familles avec enfants handicapés : trois priorités pour une meilleure qualité de vie* (avis d'initiative)

Avis *Famille et fiscalité : des remises en question* (avis d'initiative)

Commentaire

L'*Avis sur le soutien aux familles avec enfants handicapés : trois priorités pour une meilleure qualité de vie* fait suite à une étude du Conseil, *Tricoter avec amour*, publiée en 2007. Saisis par l'ampleur des besoins des familles qui s'occupent d'un enfant handicapé, les membres du Conseil appellent à des actions diligentes pour soutenir ces familles. Ils ont formulé des priorités et des pistes de solution : augmenter les ressources destinées au répit et au gardiennage; désigner pour chaque enfant ayant des incapacités importantes un intervenant pivot pour informer, conseiller et soutenir les parents et, enfin, augmenter le budget provincial pour le programme d'adaptation du domicile.

L'avis *Famille et fiscalité : des remises en question* a été adopté par le Conseil de la famille et de l'enfance à sa réunion du 4 septembre 2008 et transmis à la ministre de la Famille, M^me^ Michelle Courchesne, le 9 septembre 2008, conformément à l'article 16 de la Loi sur le Conseil de la famille et de l'enfance. Il a été rendu public à l'occasion du Colloque « *Le Québec, un paradis pour les familles?* » tenu le 6 novembre 2008 par la *Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques* de la Faculté d'administration de l'Université de Sherbrooke. Étant donné les changements importants apportés ces dernières années en matière de fiscalité en faveur des familles, le Conseil a cherché à mieux cerner la contribution de l'État à leur mieux-être et à identifier les éléments qui demeurent à améliorer. L'avis comprend douze recommandations qui couvrent quatre grands aspects des liens entre la fiscalité et les familles : l'information, l'équité, l'adaptation aux réalités multiples des familles et les familles en situation de précarité financière. Ajoutons que le Conseil s'est aussi préoccupé de l'arrimage avec les mesures fédérales.

Objectif 4	Observer l'actualité politique et sociale sur des événements susceptibles de toucher les familles et les enfants
Indicateur	Production d'études, de mémoires et de commentaires
Résultat	*Mémoire du Conseil de la famille et de l'enfance sur le projet de loi n^o^ 6 Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants des aînés*

Commentaire

Ce mémoire a été adopté par le Conseil de la famille et de l'enfance à sa réunion du 26 mars 2009 et transmis à la Commission des affaires sociales le 27 mars 2009. Le soin des personnes est une fonction cruciale de la famille et le Conseil voit la nécessité de développer des services de soutien aux proches aidants sans tarder, d'autant plus que le vieillissement de la population provoque une croissance du nombre de personnes qui ont besoin d'aide. Il éprouve cependant quelques réserves face au projet de loi n^o^ 6 tel que dessiné. Le Conseil propose au gouvernement de tenir un débat public face au type de partenariat proposé en cofinancement et cogestion avec un partenaire privé.
Le Conseil estime que l'élaboration d'un plan d'action intersectoriel de soutien aux proches aidants pourrait éviter au gouvernement certains écueils qui auraient pour effet de compliquer l'accès aux services pour la population. Enfin, sans nier les besoins des proches aidants de personnes atteintes de

la maladie d'Alzheimer, le Conseil est d'avis que le soutien de la collectivité ne doit pas leur être exclusif. Par conséquent, il considère plus pertinent de développer une offre de services s'adressant à toutes les personnes qui fournissent une aide intense à un membre de leur famille.

Objectif 5 **Maintenir et améliorer la qualité des analyses et des recommandations**

Résultats Lettres et commentaires reçus suite à la diffusion des documents produits

Rencontres avec les groupes destinataires des productions

Commentaire

Les commentaires reçus par le Conseil s'expriment par plusieurs canaux (courrier, courrier électronique, commentaires sur le site Internet, commentaires directs, etc.). Le Conseil poursuit le développement de mécanismes de collecte plus structurés en vue de recueillir des opinions sur ses activités et ses travaux.

Axe d'intervention : Participation et contribution aux débats sur la situation et les besoins des familles et des enfants

Objectif 6 **Intervenir dans les grands débats de société et sur la place publique**

Indicateur Nature et nombre d'interventions du Conseil de la famille et de l'enfance

Résultats Coorganisation avec le CDRFQ du Colloque-débat *La Famille à l'horizon 2020*

Partenariat avec la *Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques* de la Faculté d'administration de l'Université de Sherbrooke pour la tenue du colloque « *Le Québec, un paradis pour les familles?* »

Commentaire

Le Conseil de la famille et de l'enfance et le Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec (CDRFQ) ont organisé un *colloque-débat* ayant pour thème *La famille à l'horizon 2020* à Trois-Rivières le 30 octobre 2008. Ce colloque constituait le troisième temps d'une démarche prospective entamée il y a plus de deux ans. D'abord, un symposium qui a réuni en 2007 une vingtaine de spécialistes de différents domaines en lien avec la famille, et qui a donné forme à un ouvrage de référence regroupant les textes de ces experts d'horizons différents sur un ensemble de thèmes liés à l'avenir des familles. Ensuite, une série de consultations menées auprès de publics variés sur les tendances influençant l'avenir des familles. Enfin, un débat sur des thèmes comme travail-famille, solidarités intergénérationnelles, dynamiques locales et communautaires, diversité culturelle et de valeurs, évolution du droit, gouvernance politique et projet de société. Ce colloque a offert l'occasion de débattre des choix collectifs, de distinguer les futurs souhaitables des futurs possibles et d'identifier des pistes d'action.

Le 6 novembre 2008, le Conseil participait au Colloque « *Le Québec, un paradis pour les familles?* » organisé par la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de la Faculté d'administration de l'Université de Sherbrooke. L'objectif de ce colloque était de mieux cerner la situation économique des familles et le soutien financier qu'elles reçoivent de l'État. Des experts ont proposé leurs analyses faisant état de considérations socioéconomiques, de politique familiale et d'adéquation entre les mesures fiscales et les réalités des familles. La présidente a rendu publiques à cette occasion deux publications du Conseil : un document de référence *Famille et fiscalité en 26 questions* et un avis *Famille et fiscalité, des remises en question*.

4.2 Poursuivre et intensifier la pratique de la consultation et du partenariat

Axe d'intervention : la prise en compte des points de vue diversifiés des parents, des intervenants et des observateurs de la situation des parents et des enfants

Objectif 1 **Tenue de consultations lors de la préparation des rapports, avis, mémoires, etc.**

Indicateur Nombre et type de consultations

Résultats Consultations par l'intermédiaire d'Internet sur les recommandations de l'*Avis sur le soutien aux familles avec enfants handicapés : trois priorités pour une meilleure qualité de vie*

Consultations publiques dans plusieurs régions du Québec en vue de l'élaboration du *Rapport 2007-2008 sur la situation et les besoins des familles et des enfants : L'engagement des pères*

Consultations sur invitation dans le cadre de la démarche prospective *La famille à l'horizon 2020*

Commentaire

Le Conseil se fait un point d'honneur de procéder à une consultation pour chacune de ses productions. Bien que son ampleur ou que son appareillage scientifique puisse varier d'un ouvrage à un autre, le Conseil l'identifie toujours lors de ses publications. L'élaboration de certaines études ou de mémoires peut requérir l'apport d'experts, de chercheurs ou de spécialistes. Cependant, le Conseil, par ses publications, se montre toujours attentif à faire entendre aussi le point de vue des familles elles-mêmes.

C'est ainsi par exemple que les recommandations de l'*Avis sur le soutien aux familles avec enfants handicapés : trois priorités pour une meilleure qualité de vie* sont en partie issues d'une consultation menée par l'intermédiaire du site Internet du Conseil. Les participants ont été invités à exprimer une solution qu'ils privilégient, à la relier à un (ou plusieurs) besoin des familles énoncé dans la conclusion de l'étude *Tricoter avec amour* et à justifier leur choix. Diverses associations de parents ou de personnes handicapées, de même que des établissements des réseaux scolaire, de garde et de santé ainsi que des associations professionnelles ont été invités par courriel à distribuer à leurs membres et à leur personnel le sondage qui a été accessible sur le site Internet du Conseil du 16 avril au 9 mai 2008. Il n'y a donc pas eu application de technique d'échantillonnage ni d'étude de la représentativité des répondants, ce qui limite la portée du sondage. Par ailleurs, la participation spontanée de 836 répondants a surpris le Conseil et lui a indiqué l'intérêt de la population pour cette problématique.

Le Rapport 2007-2008 sur la situation et les besoins des familles et des enfants, *L'engagement des pères*, publié en septembre 2008, porte l'empreinte de l'expression des familles, des intervenants et des représentants d'organismes qui les côtoient. Les consultations se sont déroulées l'année précédente dans trois régions du Québec.

Après avoir tracé, à l'issue d'une première année de travaux, des scénarios contrastés quant aux évolutions possibles de diverses dimensions de la vie des familles, l'étape suivante de la démarche prospective *La famille à l'horizon 2020* a été la mise à l'épreuve des hypothèses à partir d'une consultation des acteurs pouvant influencer l'évolution de la famille et de son environnement. Cette phase a permis de préciser les scénarios élaborés précédemment et de les modifier au besoin afin de les rendre plus cohérents et pertinents. Elle a, en outre, été l'occasion pour le Conseil d'expérimenter une méthodologie prometteuse pour animer les débats de groupes. Les consultations se sont déroulées de l'automne 2008 au printemps 2009 auprès de groupes diversifiés : communauté scientifique, organismes communautaires, décideurs, intervenants. Près d'une quinzaine d'entrevues de groupes ont été réalisées. Nous avons également procédé à quelques entrevues individuelles auprès de personnes-ressources. Au total, près de 300 personnes ont été rencontrées, dont une vingtaine d'experts, près d'une centaine de représentants d'organismes divers et un corpus de sept entrevues de groupes réalisées auprès de 178 cégépiens. En outre, plus d'une centaine de participants au colloque du 30 octobre ont aussi contribué aux débats.

Objectif 2	**Maintien et développement de liens avec les différents organismes gouvernementaux, en particulier le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) et également avec des organisations de la sphère internationale dont la mission est en lien avec celle du Conseil**
Indicateur	Nature et nombre de rencontres avec le MFA et les organismes gouvernementaux
Résultats	Participation au réseau des répondants ministériels à la politique familiale
	Consultations
	Collaborations ponctuelles et régulières

Commentaire

À plusieurs reprises, au cours de l'année, la présidente du Conseil a rencontré le ministre de la Famille. Ce dernier a également tenu à rencontrer les membres et la permanence du Conseil à l'occasion de la réunion du 19 février 2009.

Au cours de l'année 2008-2009, le Conseil a poursuivi sa participation au réseau des répondants ministériels à la politique familiale. Il collabore aussi régulièrement, sur une base formelle ou informelle, à des échanges d'information avec les directrices et directeurs du Ministère et avec les professionnels chargés du développement des dossiers et des recherches. Ainsi, le 17 juin 2008, dans le cadre du projet *Famille à l'horizon 2020*, l'équipe de la Direction générale des politiques du ministère de la Famille et des Aînés a accepté de contribuer aux consultations menées par le Conseil. Réciproquement, la permanence du Conseil participe aux rencontres d'experts scientifiques organisées par cette même Direction.

Le Conseil participe, au même titre que plusieurs organismes, au Forum des partenaires de la revue *Développement social*, sous l'égide de l'Institut national de santé publique.

Le 6 juin 2008, la présidente du Conseil a été invitée à une rencontre avec les membres de la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire du Conseil supérieur de l'éducation, à l'occasion de travaux sur un projet d'avis portant sur les devoirs et les leçons à l'enseignement primaire.

À titre d'utilisateur, le Conseil est régulièrement invité par l'Institut de la Statistique du Québec ou Statistique Canada à commenter les orientations retenues pour les grandes enquêtes sur les conditions de vie des familles.

La présidente siège, en compagnie de la présidente du Conseil permanent de la jeunesse et du président du Conseil des aînés, au comité d'orientation du projet *Rendez-vous des générations*, une démarche menée par l'Institut du Nouveau Monde.

La présidente représentait le Conseil, le 12 mars 2009, à l'occasion du 20e anniversaire du Conseil permanent de la jeunesse, de même que le 20 mars au lancement du dernier Rapport du Conseil supérieur de l'éducation.

Axe d'intervention : le partenariat avec d'autres organismes pour augmenter la capacité de rayonnement du Conseil

Objectif 1	**Organisation d'une rencontre aux deux ans avec les organismes communautaires Famille et les acteurs sociaux préoccupés par les familles et les enfants**
Indicateur	Nature et nombre de rencontres avec les organismes communautaires Famille et les acteurs sociaux préoccupés par les familles et les enfants
Résultats	Participation aux activités, colloques et assemblées des organismes
	Rencontres avec des représentants d'organismes

Commentaire

Le conseil entretient des liens privilégiés avec les organismes qui représentent les familles et avec d'autres qui interviennent auprès d'elles. Ces divers organismes constituent une part importante du réseau de partenaires que le Conseil a constitué au fil du temps. Le Conseil se fait un devoir de participer le plus possible aux activités, colloques, assemblées générales des organismes pour être présent aux événements et recueillir l'expression des besoins des parents. Le Conseil est aussi membre de l'Organisation mondiale des familles (OMF).

Réciproquement, le Conseil invite systématiquement ses partenaires à participer aux événements qu'il organise, à contribuer aux débats qu'il suscite et à nourrir ses réflexions. Dans cet objectif, les productions du Conseil bénéficient d'une large diffusion au sein de ce réseau. Le Conseil fait également valoir son point de vue par des articles ou des entrevues diffusés dans les bulletins, journaux ou sites Internet de ces organismes.

Le Conseil de la famille et de l'enfance est associé à l'organisation de moments forts dans l'année qui mobilisent les familles ou qui cherchent à valoriser les parents, comme le comité de la Semaine québécoise des familles qui se tient chaque année en mai.

Ainsi, au cours de l'année 2008-2009, la présidente a participé aux événements suivants :

- 3 avril 2008 : Rencontre avec plusieurs groupes communautaires, sur invitation, dans le cadre des consultations menées par le Conseil pour le projet de prospective *Famille à l'horizon 2020;*
- 4 avril : Conseil d'administration de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille, sur invitation de l'organisme;
- 25 avril : Rencontre avec M. Richard Martin, directeur de la Semaine québécoise des familles;
- 11 mai : Prise de parole au lancement de la Semaine québécoise des familles au Vieux-Port de Montréal;
- 17 mai : Prise de parole à la clôture de la Semaine québécoise des familles, dans l'arrondissement de Beauport à Québec;
- 29 mai : Prise de parole à l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille, sur invitation de l'organisme;
- 30 mai : Conférence d'ouverture au Congrès annuel de la fédération des comités de parents du Québec;
- 2 septembre : Prise de contact avec M^me^ Marie Leahey, nouvelle directrice de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille;
- 15 septembre : Rencontre avec M^me^ Marie Leahey, directrice de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille;
- 19 septembre : Rencontre avec M^me^ Marie-Claude Richer, directrice de l'organisme Premiers pas Québec;
- 1^er^ octobre : Présence à l'Assemblée nationale pour la Journée internationale des aînés, sur invitation de M. Georges Lalande, président du Conseil des Aînés;
- 16 octobre : Rencontre à l'Association pour la santé publique du Québec pour faire partie du jury en vue de la remise du prix Aurore-Bégin le 19 novembre lors des Journées annuelles de santé publique;
- 21 novembre : Participation à un panel de discussions à l'occasion des 30 ans du Regroupement des Centres de la petite enfance de l'Île de Montréal (RCPEIM);
- 19 janvier 2009 : Rencontre avec M. Claude Leblond, président de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec;
- 28 janvier : Prise de parole à l'occasion du 25^e^ anniversaire de la Maison de la famille de Québec;
- 17 février : Prise de parole à la 3^e^ Su-père conférence, organisée par le Regroupement pour la valorisation de la paternité et présence au 30^e^ anniversaire de l'organisme L'Hirondelle;
- 13 mars : Rencontre avec M^me^ Lyse Brunet, directrice de l'organisme Québec Enfants;
- 13 mars : Rencontre avec M^me^ Marie Leahey, directrice de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille;
- 16 mars : Participation à un atelier de travail international *Pauvreté et monoparentalité*, organisé par le Centre Léa-Roback à Montréal;
- 23 mars : Rencontre avec M^me^ Lucie Granger, directrice générale de l'Association pour la santé publique du Québec, en préparation du colloque international *Enfanter le monde* qui aura lieu en juin 2010.

Objectif 2 **Poursuite et développement des liens avec les milieux de recherche et de diffusion des connaissances sur la famille**

Indicateur Nature et nombre de partenariats avec les milieux de recherche et de diffusion des connaissances sur la famille

Résultats Siège au Conseil d'administration du Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec (CDRFQ)

Siège au Conseil des partenaires et participation à différents comités du Partenariat de recherche Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles

Membre du Forum consultatif sur le projet de recherche du Centre Léa-Roback portant sur les politiques de garde des enfants.

Vigie en recherche

Commentaire

Le Conseil voit dans sa participation aux instances de recherche sur la famille et les enfants une manière de développer ses connaissances et de faire ressortir les objets de recherche qui sont les plus susceptibles d'éclairer les phénomènes émergents touchant la famille et les enfants.

Ainsi, il siège au conseil d'administration du Conseil de développement de la recherche sur la famille et les enfants du Québec (CDRFQ) depuis 1990. Voué au transfert des connaissances, le CDRFQ organise aux deux ans un symposium de recherche qui réunit quelque 300 participants des milieux de recherche, des intervenants des réseaux et du gouvernement ainsi que des organismes communautaires Famille (OCF). L'année 2008-2009 constituait la dernière étape d'un projet de prospective sur la famille élaboré conjointement par les deux organismes. Elle s'est concrétisée par la tenue du Colloque-débat, à la fin d'octobre 2008.

Le Conseil agit très activement aussi comme membre du comité de gestion et en participant aux différents comités et activités scientifiques du Partenariat de recherche Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles, qui reçoit un financement d'équipe du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC). Ce partenariat évolue au travers d'une programmation de recherche et de transfert des connaissances produisant de riches développements que peuvent s'approprier les chercheurs, les agents gouvernementaux et les groupes communautaires qui en font partie.

Enfin, le Conseil a été invité à se joindre au forum consultatif sur le projet de recherche sur les politiques de services de garde, mené par le Centre de recherche Léa-Roback sur les inégalités sociales de santé de Montréal. Cette recherche est financée par le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC).

4.3 Maximiser le rayonnement du Conseil de la famille et de l'enfance

Axes d'intervention :

- *la diffusion et la promotion des travaux du Conseil*
- *le suivi des avis et des rapports*

Objectif 1 **Mettre en application le plan de communication selon les critères suivants :**
- information des médias
- prise de parole dans les événements publics
- qualité des publications
- qualité du site Internet
- diversité des outils de communication

Indicateur Taux de mise en œuvre selon les critères déterminés

Résultats Conception graphique des publications majeures

Indicateurs de fréquentation du site Internet

Relations avec les médias

Commentaire

Pour que les travaux du Conseil aient une large diffusion et que leur influence soit la plus déterminante possible, les stratégies de communication sont essentielles. Aussi, le Conseil effectue annuellement la révision de son plan de communication pour le rendre plus efficace.

Chaque publication majeure (en particulier les avis et les rapports annuels) fait l'objet d'une conception graphique spécifique et porte une signature distincte.

Le site Internet, toujours en évolution, est considéré comme un site convivial et accessible. Grâce aux efforts investis en cette matière, les statistiques de fréquentation sont très satisfaisantes. Par ailleurs, depuis janvier 2005, un relevé statistique des consultations des publications fournit des indicateurs de suivi des activités du Conseil. D'autres indicateurs, comme des sondages ponctuels, ont également été utilisés afin de mieux connaître les attentes des personnes qui visitent le site et d'y répondre.

Chiffres clés	2007-2008	2008-2009	Variation
Nombre de visites			
total annuel	106 449	113 171	+6,31 %
moyenne mensuelle des pages vues	17 854	20 125	+ 12,72 %
Durée moyenne de la visite	43 minutes 23	34 minutes 25	- 8,58 minutes

La présidente est souvent sollicitée pour obtenir des points de vue ou des commentaires sur les phénomènes de l'environnement familial. La conciliation famille-travail, le taux de natalité et l'évolution des politiques touchant la garde des enfants figurent parmi les thématiques favorisées par les médias.

Activités médiatiques de la présidente du Conseil de la famille et de l'enfance	**Nombre**
Reportages ou entrevues avec les médias télévisuels	10
Reportages ou entrevues avec des médias radiophoniques	26
Articles ou entrevues dans les médias écrits	12

Le lancement de l'*Avis sur le soutien aux familles avec enfants handicapés*, qui a eu lieu le 27 août 2008 dans le cadre du 21e Congrès mondial « Droits et participation sociale des personnes ayant des incapacités : assurer une société pour tous », a suscité de nombreuses retombées médiatiques nationales et régionales. L'événement avait pour but de faire connaître les trois recommandations de l'Avis qui faisait suite à l'étude *Tricoter avec amour*, publiée en novembre 2007. Les médias ont essentiellement repris l'entièreté du message véhiculé dans le communiqué de presse. La présidente a accordé plusieurs entrevues et certains médias, tels que la radio et la télévision de Radio-Canada, ont appuyé les propos du Conseil grâce à des témoignages de familles vivant avec un enfant handicapé.

Le lancement du *Rapport 2007-2008 sur la situation et les besoins des familles et des enfants : l'engagement des pères*, qui a eu lieu le 23 septembre 2008, s'est fait en présence d'organismes communautaires qui interviennent directement auprès des pères et qui les soutiennent dans l'exercice de leur compétence parentale. L'événement a suscité une couverture médiatique exceptionnelle, autant nationale que régionale. Le thème a visiblement touché un large public, ce que confirment les retombées médiatiques, en plus de soulever des débats et des prises de parole dans les milieux concernés. La présidente a accordé de nombreuses entrevues et les grandes lignes de ce rapport ont été généralement reprises par les médias.

L'avis *Familles et fiscalité : des remises en question*, qui formule une douzaine de recommandations pour améliorer la situation financière des familles, a été rendu public à l'occasion d'un point de presse qui s'est tenu le 6 novembre 2008. L'événement s'est tenu dans le cadre du colloque « Le Québec : un paradis pour les familles ? », organisé par la Chaire de recherche en fiscalité et finances publiques de l'Université de Sherbrooke. Ce colloque a été clôturé par le lancement du livre « Le Québec : un paradis pour les familles ? », un ouvrage écrit par Luc Godbout et Suzie St-Cerny et portant sur les interactions entre les familles et la fiscalité, publié aux Presse de l'Université Laval. Cet ouvrage, qui a joui d'un rayonnement médiatique exceptionnel, a permis à l'avis du Conseil de profiter de ces retombées médiatiques.

Il est à noter que les ressources électroniques n'ont pas été colligées de façon exhaustive. Ainsi, plusieurs sites médiatiques ou spécialisés font état des travaux du Conseil et invitent les internautes à les consulter par un hyperlien.

De plus, les médias spécialisés, qui diffusent sur une base régulière les travaux du Conseil, ne font pas partie de cette compilation. Notamment, le Conseil entretient une collaboration avec le *Bulletin du partenariat de recherche Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles* de l'INRS, la revue *Développement social*, éditée par l'Institut national de santé publique du Québec, le bulletin *Le Familier*, de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille, le *Bulletin de Liaison*, de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec ou encore le journal *Municipalité et famille*, du Carrefour municipal et famille.

Axe d'intervention : la représentation publique du Conseil de la famille et de l'enfance

Objectif 4 **Assurer une présence aux diverses manifestations et activités du domaine familial**

Indicateur Nature et nombre des présences, par un représentant du Conseil de la famille et de l'enfance, aux diverses manifestations et activités du domaine familial

Résultats Allocutions lors d'événements

Conférences sur des thématiques en lien avec les travaux du Conseil

Commentaire

Les résultats de la démarche de prospective *Famille à l'horizon 2020*, entreprise conjointement avec le Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec, ont été présentés en clôture du colloque le 30 octobre 2008.

Par ailleurs, les analystes de la permanence ont pu présenter les travaux du Conseil lors de plusieurs séminaires organisés par le partenariat de recherche Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles.

Trois productions du Conseil ont été présentées à Québec lors du Congrès scientifique annuel de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) : le 5 mai, *Tricoter avec amour*, étude sur la vie des familles avec un enfant handicapé; le 8 mai 2008, l'*Étude sur la participation des familles immigrées aux activités des OCF* et le 9 mai, le *Rapport 2006-2007 sur la situation et les besoins des familles : transitions familiales*.

L'étude sur la participation des familles immigrées aux activités des OCF a été présentée à Montréal le 22 mai lors du Symposium *Diversité culturelle et familles vulnérables : un biais en faveur de la*

compétence culturelle organisé par le GRAVE-ARDEC (Groupe de recherche et d'action sur la victimisation des enfants - Alliance de recherche pour le développement des enfants dans leur communauté).

Tricoter avec amour, une étude sur la vie des familles avec un enfant handicapé, a été présentée au Congrès annuel de l'Institut québécois de la déficience intellectuelle (IQDI) à Chicoutimi le 30 mai 2008 et le 26 août suivant au 21e Congrès mondial *Droits et participation sociale des personnes ayant des incapacités : Assurer une société pour tous* qui avait lieu à Québec.

Le 19 novembre, dans le cadre des Journées annuelles de santé publique, l'Association pour la santé publique du Québec a organisé un colloque en périnatalité. Le Conseil y a présenté les conclusions de ses deux derniers rapports annuels sur la situation et les besoins des familles et des enfants du Québec, l'un portant sur les transitions familiales et l'autre sur l'engagement des pères.

Le 17 décembre, la présidente a présenté aux membres de l'unité de médecine familiale de la Haute-Ville de Québec le *Rapport 2007-2008 sur la situation et les besoins des familles et des enfants du Québec : l'engagement des pères*, dans le cadre du Séminaire « Devenir parents ».

Axe d'intervention : la reconnaissance de l'expertise du Conseil de la famille et de l'enfance par les milieux gouvernementaux, associatifs, de recherche et par les médias sur toutes les questions de famille et d'enfance

Objectif 5 **Augmentation de l'accessibilité du Centre de documentation**

Résultats

- Mise à jour de la documentation disponible
- Mise en ligne de la liste des nouveautés
- Diffusion d'un outil promotionnel décrivant le Centre de documentation
- Démarche en cours auprès d'institutions pour faire connaître le Centre de documentation

Le Centre de documentation du Conseil rassemble près de 5 000 ouvrages spécialisés touchant la famille et l'enfance. Ouvert au public, il bénéficie essentiellement de la fréquentation de personnes à la recherche de publications spécialisées sur la famille, spécialistes ou étudiants.

La liste des nouveautés est systématiquement annoncée sur le site Internet du Conseil de la famille et de l'enfance. En cours d'année, des démarches ont été effectuées auprès d'institutions d'éducation pour mieux faire connaître cette source de documentation.

Objectif 6 **Répondre adéquatement aux demandes diversifiées de renseignements et d'informations**

Indicateur Taux de réponse et taux de satisfaction de la clientèle

Résultats Taux de réponse : 100 %

Indicateurs pour le taux de satisfaction en développement

Bien que le Conseil de la famille et de l'enfance n'administre pas de services directs à la population, il reçoit à l'occasion des demandes de renseignements du public. Les demandes d'information envoyées par courriel reçoivent systématiquement une réponse ou un accusé de réception dans les 24 à 48 heures. Un grand nombre de ces demandes concerne les programmes et services pour les familles, les demandeurs sont référés, selon les cas, vers les services du Ministère ou vers Services Québec.

5. Application des lois, des politiques et des responsabilités administratives

Comme organisme gouvernemental, le Conseil doit se conformer aux prescriptions de certaines lois qui assurent le respect des droits des citoyens et la transparence des organisations. Il est à noter qu'en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01), le Conseil, dans la mesure où il n'administre pas de services directs à la population ou aux entreprises, n'a pas produit de déclaration de services aux citoyens.

5.1 La Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels

Le Conseil doit, comme organisme public, prendre toutes les dispositions nécessaires pour se conformer aux exigences en matière de Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels. Il donne accès aux informations publiques qu'il produit; la diffusion de l'ensemble de ses publications et des documents administratifs répond à cette exigence. La secrétaire générale participe régulièrement aux activités organisées pour le réseau des responsables en cette matière et transmet les informations pertinentes au personnel lors des réunions d'équipe. Aucune demande d'accès à l'information n'a été formulée à l'adresse du Conseil en 2008-2009. Au cours de l'année, le Conseil a effectué des modifications sur son site Internet en vue de se conformer aux nouvelles dispositions réglementaires de la Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels.

5.2 L'éthique et la déontologie

Le personnel est sensibilisé aux questions d'éthique et de déontologie applicables à l'ensemble de la fonction publique et se conforme aux directives du *Plan d'action pour consolider l'infrastructure de l'éthique au sein de l'administration gouvernementale*. Il a adopté en cours d'année son *plan d'action en éthique*, dont la responsabilité a été confiée à M^me^ Lise Bourcier, analyste-conseil et répondante en éthique. Pour leur part, les membres du Conseil s'engagent à respecter un code de déontologie. Une copie de ce code est présentée en annexe. Comme dans les années antérieures, aucun manquement à ce code n'a été signalé en 2008-2009.

5.3 La politique linguistique

Le Conseil se conforme à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration. Les logiciels utilisés par le personnel sont en français, le site Internet et la documentation produite par le Conseil au cours de l'année 2008-2009 ont respecté la même politique.

5.4 Programme d'accès à l'égalité

Il y a eu trois recrutements par le Conseil au cours de l'année 2008-2009.

Le tableau ci-après indique l'état de situation au 31 mars 2009 quant au niveau de représentation des femmes au sein de l'effectif du Conseil.

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau
Nombre de femmes	2/2	4/6	3/3	1/1
Pourcentage	100 %	66 %	100 %	100 %

5.5 Bilan des moyens mis en œuvre pour actualiser la politique concernant la santé des personnes au travail

Relativement à la politique concernant la santé des personnes au travail, l'examen des postes de travail a mené au renouvellement du mobilier de bureau en 2005-2006. Les postes de travail sont désormais constitués de mobilier intégré et de fauteuils ergonomiques.

5.6 Suivi des recommandations du Vérificateur général

Le Conseil de la famille et de l'enfance n'a pas fait l'objet de recommandations de la part du Vérificateur général depuis l'année 2000-2001.

Annexes

Organigramme du Conseil de la famille et de l'enfance

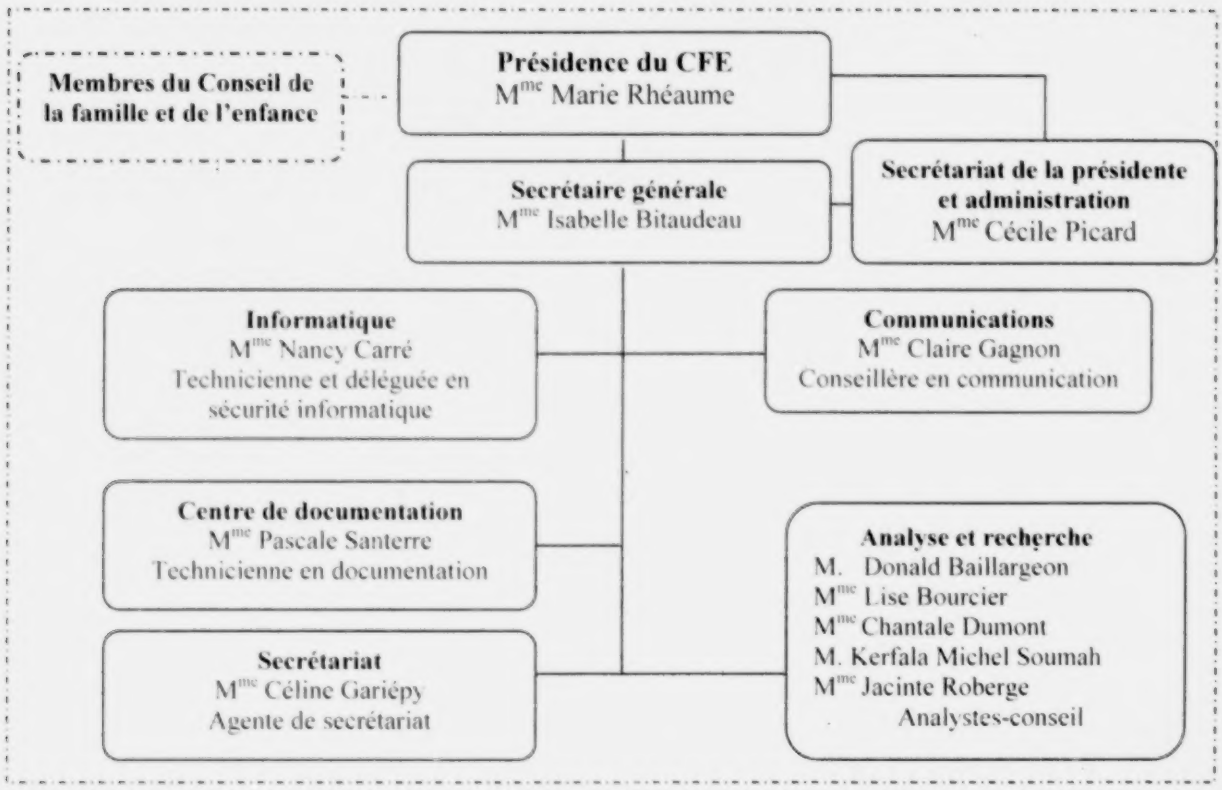

Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil de la famille et de l'enfance

Adopté le 14 octobre 1999

Objet et champ d'application

1. Conformément au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (Décret 824-98 du 17 juin 1998[1]), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs publics membres du Conseil de la famille et de l'enfance.

2. Sont administrateurs publics, les membres du Conseil de la famille et de l'enfance : la personne titulaire de la présidence, les membres réguliers et le membre désigné par le ministre.

Principes d'éthique

3. Les membres du Conseil de la famille et de l'enfance sont nommés ou désignés pour conseiller le ministre responsable de la politique familiale sur toute question relative à la famille et à l'enfance. À ce titre, les membres du Conseil sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.

4. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence, assiduité et intégrité, avec honnêteté et discernement, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

Règles de déontologie

Discrétion

5. Les membres du Conseil sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue à ce titre.

---

[1] Édicté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30).

Relations avec le public

6. Seule la personne titulaire de la présidence peut agir ou parler au nom du Conseil et, dans certains cas et par délégation, la vice-présidente ou le vice-président ou d'autres membres expressément mandatés. Il est de tradition que les personnes autorisées à parler au nom du Conseil ne commentent pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Elles s'en tiennent à l'explication des positions du Conseil.

Neutralité

7. Les membres du Conseil doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.

8. La personne titulaire de la présidence, en tant qu'administratrice d'État, doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Activités politiques

9. La personne titulaire de la présidence, en tant qu'administratrice d'État, doit informer la secrétaire générale du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique élective.

10. La personne titulaire de la présidence, en tant qu'administratrice d'État et dont le mandat est à durée déterminée, doit se démettre de ses fonctions si elle est élue et accepte son élection à une charge publique à temps plein.

Conflits d'intérêt

11. Les membres du Conseil doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.

12. Les membres du Conseil ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.

13. Pour éviter tout conflit d'intérêt, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par le Conseil dans le but d'obtenir les services de ses membres, à l'exception, dans le cas de la personne titulaire de la présidence, de la rémunération à laquelle elle a droit dans le cadre de ses fonctions.

14. Les membres du Conseil ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.

15. La personne titulaire de la présidence, en tant qu'administratrice d'État, ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.

16. Tout autre membre du Conseil qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil doit, sous peine de révocation, déclarer par écrit cet intérêt au président ou à la présidente du Conseil et, le cas échéant, s'absenter des réunions au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de le placer en situation de conflit d'intérêt.

Exclusivité de service

17. La personne titulaire de la présidence, si elle est à temps plein, doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommée l'assigne aussi à d'autres fonctions.

L'après-mandat

18. Il est interdit aux membres du Conseil, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Conseil ou d'utiliser à leur profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

Mesures d'application

19. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

20. La présidente ou le président du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Elle ou il doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.

21. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.

22. L'autorité compétente fait part au membre concerné du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et informe ce dernier qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.

23. Sur conclusion que le membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

24. La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois si le membre en cause est administrateur d'État, à temps plein ou à temps partiel, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

DÉCLARATION CONCERNANT LA CONNAISSANCE DES PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

Je déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil de la famille et de l'enfance et m'engage à m'y conformer.

Date : _____

Nom (en lettres moulées) : _____

Signature : _____

Les publications du Conseil de la famille et de l'enfance 2008-2009

Avis *Avis sur le soutien aux familles avec enfants handicapés : Trois priorités pour une meilleure qualité de vie* *Famille et fiscalité : des remises en question*	Août 2008 Novembre 2008
Mémoire *Mémoire du Conseil de la famille et de l'enfance sur le projet de loi no 6 Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants des aînés*	Mars 2009
Étude Document de référence *Famille et fiscalité en 26 questions*	Novembre 2008
Rapport *Le rapport 2007-2008 sur la situation et les besoins des familles et des enfants du Québec : l'engagement des pères* Le *Rapport annuel de gestion 2007-2008*	Septembre 2008 Mars 2009
Autres documents *Plan d'action de développement durable*	Mars 2009

L'intégralité des publications du Conseil de la famille et de l'enfance est accessible sur son site Internet : www.cfe.gouv.qc.ca

Les membres du Conseil de la famille et de l'enfance

Au 31 mars 2009, le Conseil est composé des membres suivants :

M^me^ Marie Rhéaume
Présidente du Conseil de la famille et de l'enfance

M^me^ Louise Chabot
Vice-présidente du Conseil de la famille et de l'enfance
Première vice-présidente de la Centrale des syndicats du Québec

M^me^ Dominique Barsalou
Avocate

M^me^ Sylvie Carter
Coordonnatrice au développement
Espace Chaudière-Appalaches
Administratrice du Regroupement des organismes Espace du Québec

M^me^ Jane Cowell-Poitras
Conseillère de Ville
Arrondissement de Lachine
Ville de Montréal

M. Georges Konan
Président de Gala Noir et Blanc
Au-delà du racisme
Coordonnateur de la Fondation canadienne pour les jeunes Noirs

M^me^ Maria Labrecque Duchesneau
Directrice générale
Au cœur des familles agricoles

M^me^ Louise Mercier
Vice-présidente à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec et présidente du comité de la condition féminine

M. Marc-André Plante
Directeur général
Carrefour action municipale et famille

M^me^ Josée Roy
Adjointe au comité exécutif
Confédération des syndicats nationaux

M. Bill Ryan
Professeur adjoint
École de service social
Université McGill

M. Paul Savary
Médecin, oto-rhino-laryngologiste

M. Jean-Nil Thériault
Directeur des services administratifs
Université du Québec à Rimouski
Campus Lévis
Président de l'Association des centres jeunesse du Québec

MEMBRE DÉSIGNÉE

M^me^ Line Bérubé
Sous-ministre adjointe
Ministère de la Famille et des Aînés

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

M^me^ Isabelle Bitaudeau